

AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Demande de dérogation mineure 21-003

Aux personnes intéressées

Demande de dérogation mineure numéro 21-003 au bénéfice de l'immeuble situé au **9, rue Rond-Point**, à Chapais, lot numéro **4 959 116**, afin de régulariser **la marge avant de la remise donnant sur la 3^e Avenue**.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 23 février 2021, le comité a recommandé majoritairement au conseil d'accorder la dérogation suivante:

Demande de dérogation mineure numéro 21-003 au bénéfice de l'immeuble situé au 9, rue Rond-Point, à Chapais, lot numéro 4 959 116, afin de régulariser la marge avant dérogatoire de la remise, soit : La marge avant qui est implantée à 1,08 mètre de la ligne de lot avant de la propriété et est en contravention de 6,42 mètres d'avec la marge avant permise établie à 7,50 mètres en vertu du *Règlement de zonage 01345-A et ses amendements*.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 mars à 19 h, à l'Hôtel de Ville de Chapais située au 145, boulevard Springer, à Chapais.

DONNÉ À, CHAPAIS, ce 25^e jour de février 2021



Mariève Bernier,

Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, certifie par la présente, **qu'un avis public concernant la dérogation mineure 21-003 a été affiché** :

Hôtel de Ville (145 boul. Springer) le : 25 février 2021

Poste Canada (124 boul. Springer) le 25 février 2021

Site internet de la Ville de Chapais le: 25 février 2021

Site officiel (www.villedechapais.com) de la Ville de Chapais;



Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement